



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1741

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etude d'évaluation des impacts du plan de transport ferroviaire 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers - Modélisation multimodale partenariale de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise : MODEL Y - Convention avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Demande de subventions

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1741**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Etude d'évaluation des impacts du plan de transport ferroviaire 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers - Modélisation multimodale partenariale de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise : MODEL Y - Convention avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Demande de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan de mobilisation d'aménagements en cœur du NFL, prévoit un certain nombre d'opérations destinées à fluidifier les circulations ferroviaires et à améliorer la robustesse du système ferroviaire.

Parmi elles, deux opérations (sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) concerneront la création d'une 12^{ème} voie à quai (voie L) et la création de nouveaux accès aux quais depuis l'avenue Georges Pompidou. Ces travaux sont prévus de 2017 à 2023 et vont se cumuler à d'autres travaux de régénération et de maintenance du réseau ferré, notamment la régénération du tunnel de Caluire en 2019.

Les effets cumulés de l'ensemble de ces chantiers et de la dégradation de la desserte ferroviaire sont susceptibles d'engendrer des difficultés, non seulement dans l'accessibilité de la gare Part-Dieu et de son quartier, mais plus largement dans l'accessibilité de l'aire urbaine sous l'effet des reports modaux pouvant créer des points de congestion sur le réseau routier ou de transports en commun.

Afin d'appréhender ces effets sur l'accessibilité du cœur de l'agglomération et sur les réseaux de transport, il est proposé de conduire une étude d'évaluation des impacts du plan de transport adapté en 2019 par l'outil de modélisation : MODEL Y. L'objectif est bien d'anticiper l'impact des différents chantiers et de préparer en conséquence la mise en place de mesures nécessaires.

Le montant de l'étude, conduite par la Métropole, est estimé à 290 000 € HT soit 348 000 € TTC. Les cofinanceurs sont l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole. Le plan de financement s'établit comme suit :

Périmètre étude	Montant en € TTC	Clé de répartition
Etat	116 000	1/3
Région Auvergne-Rhône-Alpes	116 000	1/3
Métropole	116 000	1/3
Total	348 000	100

L'identification des points de congestion permettra d'anticiper les dysfonctionnements, de prendre les mesures adéquates (comme l'optimisation des dessertes routières de substitution, la complémentarité des réseaux, etc.) et donc de permettre une meilleure organisation de la chaîne de déplacements afin de continuer d'assurer l'accessibilité au cœur de l'agglomération pour l'année 2019, en lien avec les maîtres d'ouvrages (Métropole, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions, SPL Part Dieu) et les autorités organisatrices de transport (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), Région, Départements) concernées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement d'une étude de modélisation afin d'évaluer les impacts des travaux du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) et du pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu en 2019 sur l'accessibilité à l'aire métropolitaine lyonnaise à passer entre la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État, estimée à 348 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes des subventions de fonctionnement d'un montant de 116 000 € chacune,

b) - signer ladite convention,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les recettes de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 74718 et 7472 - fonction 820 - opération n° 0P08O2877, pour un montant total de 232 000 €.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 617 - fonction 820 - opération n° 0P08O2877, pour un montant total de 348 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.